

RoHS, LISTE DES CANDIDATS REACH et LISTE TSCA

22.06.2022

Informations relatives à la directive RoHS, à la liste des candidats REACH et à la liste des substances restreintes TSCA.

Tout d'abord, nous voudrions confirmer qu'il n'y a pas de substances mentionnées dans la directive RoHS et dans la liste des candidats REACH dans notre gamme de produits, qui étant sujettes à l'obligation de communication. Nous respectons également les valeurs limites de la liste des substances restreintes de la loi réglementant les substances toxiques (TSCA) qui sont pertinentes pour nos produits.

RoHS III (2015/863/EU) est une modification de la première directive européenne RoHS (directive no 2011/65/UE du 8 juin 2011). La directive européenne a pour but de limiter l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électronique. Les produits d'Elektro-Isola respectent les valeurs limitées de 0,1% et 0,01% concernant les substances mentionnées dans la directive RoHS.

La liste des candidats REACH est une liste de substances, qui plus tard devront faire l'objet d'un règlement d'autorisation (Annexe XIV), cela signifie que les sociétés utilisant ces substances devront faire une demande d'autorisation pour les utiliser. Dans cette liste, il n'y a que les substances SVHC (Substances of Very High Concern).

Elektro-Isola A/S vérifie régulièrement l'entrée d'une substance dans la liste des candidats et le règlement d'autorisation selon le Règlement de 1907/2006 REACH. De plus, Elektro-Isola A/S vérifie aussi que nous tenons nos obligations autant que la communication le permet, en accord avec l'article 33 REACH. L'article 33 stipule que chaque fournisseur individuel d'un article contenant une ou plusieurs substances de la liste des candidats dont les concentrations sont supérieures à 0,1% w/w devra fournir au destinataire toutes les informations suffisantes pour que l'article soit utilisé de façon sûre.

La liste des substances restreintes de la TSCA est une liste établie en vertu du paragraphe 6 de la TSCA dans laquelle l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) répertorie les substances ou groupes de substances qu'elle souhaite voir restreints aux États-Unis.

Chaque liste est accompagnée d'un fichier expliquant quels sont les produits relevant des codes du système de classification des industries (NAICS) qui sont soumis à l'interdiction/restriction.

ELEKTRO-ISOLA A/S

Grønlandsvej 197 phone: +45 76428200

DK-7100 Vejle fax: +45 75827336

CVR.: 19403882 ei@elektro-isola.dk

www.elektro-isola.com

Dedication in Composites

Comment Elektro-Isola A/S effectue la vérification en pratique – et comment informons- nous votre société ?

1. Chaque fois que l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) ou la TSCA met à jour les listes, Elektro-Isola A/S, en collaboration avec notre consultant en environnement Alttox A/S, vérifie si une substance de ces listes est incluse dans nos produits.

La liste candidate le plus récent pour les produits chimiques suivant l'UE REACH 224 (10.06.2022): <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Dernière législation TSCA : <https://www.epa.gov/assessing-and-managing-chemicals-under-tsca/regulation-chemicals-under-section-6a-toxic-substances>

2. Si une substance de la liste des candidats constitue plus de 0,1% w/w, cela apparaîtra dans l'article 3, dans la fiche des données de sécurité, qui sont disponibles sur notre site internet : www.elektro-isola.fr

3. Comme indiqué ci-dessus, aucune des substances reprises dans les listes n'est incluse dans notre gamme technique.

4. Dans le cas où Elektro-Isola A/S serait affectée à l'avenir par une substance couverte par le régime d'autorisation ou la liste TSCA, cette substance sera remplacée par une substance non autorisée. Si la substance ne peut être remplacée, une autorisation ou une dérogation sera demandée.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement,

Elektro-Isola A/S